

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

Le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire. (Date de convocation : 11 octobre 2024).

Étaient présents : Monsieur Walter KURTZMANN, Monsieur Jean-Claude BASTIEN, Madame Martine GILLARD, Madame Dominique KNECHT, Monsieur Christophe LAURENT, Madame Monique LEYDER, Monsieur Anthony CARBONNIER, Madame Nadine GARCIA, Madame Audrey HUMBERT CURIN, Madame Caroline MARIGNY, Madame Cathy MOMPert, Monsieur Jean-Marc RACHULA, Madame Sophie SGRO, Monsieur Thierry WILHELM;

Étaient absents représentés : Monsieur Jean-Michel GUERNE représenté par Monsieur Walter KURTZMANN, Monsieur Frédéric BERTRAND représenté par Madame Caroline MARIGNY, Monsieur Mickaël STAAT représenté par Monsieur Anthony CARBONNIER, Monsieur Vincent TILLEMENT représenté par Monsieur Jean-Claude BASTIEN

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Dominique KNECHT, a été désigné conformément à l'article L.2541-6 du CGCT et à l'article 14 de son règlement intérieur

DE_2024_10_17_5 - Détermination des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2331-2 alinéa 12, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DÉCIDE à l'unanimité des voix pour l'année 2025 de fixer les tarifs des concessions funéraires au cimetière et des alvéoles au columbarium comme suit :

- 165 € pour une concession 2 places au cimetière (durée 30 ans) ;
- 248 € pour une concession 3 places au cimetière (durée 30 ans);
- 1 430 € pour la vente d'un caveau (concessions reprises);
- 1 500 € le prix d'une alvéole pour trois urnes dans les columbariums Floracube (complet), Colysée (complet), Titan 1 et Titan 2 pour une durée de 30 ans.
- 1 200 € le prix d'une alvéole de 2 urnes dans les columbariums Cap Horn (complets) pour une durée de 30 ans.

PRÉCISE :

- A l'unanimité des voix, que les caveaux créés suite aux reprises des concessions, seront cédés prioritairement, que ce soit pour une demande par anticipation ou non;
- à 10 voix pour, 3 abstentions et 5 contre que les cases du columbarium seront au choix du demandeur.

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27



Le Maire

Walter KURTZMANN